



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARR_0466_2026

acte publié le 09.07.2026

ARRÊTÉ DU MAIRE**ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT
SAINT-ULFRANT
SECTION AW 145, 150, 153**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la demande d'alignement de Maître Bertrand CHAZELLE relative à la propriété sise lieudit « Saint-Ulfrant » cadastrée section A W n° 145, 150 et 153 à Pont-Audemer,

VU l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A W n° 145, 150 et 153 bordant la rue Saint-Ulfrant (V.C. n° 574).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 9 juillet 2026

Pour le Maire et par délégation, la 2ème Adjointe, en charge du développement du commerce, de l'attractivité, de l'emploi, du logement et de l'urbanisme

Florence GAUTIER

